

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.07.79	Date de révision	Date de mise en application 01.10.79
1. Dénomination de la fonction Chef/cheffe d'exploitation 3		Code fonction 2.03.014	
2. But de la fonction Assumer la responsabilité de l'exploitation d'un gros système informatique comprenant un réseau important de télécommunication dont la maintenance en service sans discontinuité est primordiale.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment, outre les tâches et connaissances du chef d'exploitation 2 et du programmeur de système : l'organisation, la planification et le contrôle des performances de l'activité des opérateurs et des pupitreurs; - le contrôle du bon fonctionnement des installations et des logiciels de base ainsi que de la surveillance de l'application des contrats d'entretien et de la tenue à jour des dossiers d'exploitation; - l'étude et le respect du planning de fonctionnement des installations tenant compte des périodes d'entretien du matériel et de la vacance du personnel d'exploitation; - la gestion et l'approvisionnement en supports d'informations et autres fournitures; - la tenue à jour de la comptabilité d'exploitation et la facturation y afférente; - la participation éventuelle aux études d'acquisition de nouveaux matériels; - l'organisation et la mise en application des mesures de sécurité; - le remplacement périodique d'un supérieur hiérarchique direct; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	D	H	B	H	Cl. max. 16
Points	38	13	42	8	50	Total 151